

D. a. j

→ S.D.O. pour class.

Compte-rendu de la réunion des Chroniqueurs  
du 22 Mars 1988.

---

La réunion des producteurs des chroniques hebdomadaires de la Jeunesse et des Coopératives s'est tenue Mardi le 22/3/1988 dans le Bureau du Secrétaire Général et sous sa direction.

Cette réunion qui avait été demandée par le Ministre, comme l'a rappelé le Président de la réunion, comprenait, outre le Secrétaire Général, Président de la réunion, les personnes suivantes:

- Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif;
- Monsieur MUNYABARAGA Naricisse, Directeur Général de la Jeunesse;
- Madame NIYOKINDI Agnès, Productrice de la Chronique Jeunesse;
- Madame RUGERINYANGU Jeanne, Productrice de la Chronique des Coopératives;
- Monsieur RUZAGILIZA Oscar, Producteur de la Chronique Jeunesse;

Etaient excusés: Monsieur NGWIJE Evariste, Producteur de la Chronique des Coopératives et Monsieur MUNYANEZA Epimaque, en mission.

L'ordre du jour comprenait 3 points, à savoir:

- l'organisation du travail,
- la censure des chroniques,
- les besoins.

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour, le Président de la réunion a rappelé aux chroniqueurs la délicatesse de leur travail qui est de "former par l'information" il faut, a-t-il souligné, que le chroniqueur maîtrise d'abord le message qu'il est appelé à transmettre et surtout le langage à utiliser pour éviter certaines interprétations, qui quelques fois, peuvent déformer l'information.

L'organisation du travail:

Il a été demandé aux producteurs de savoir bien organiser leur travail en vue de faire des émissions cohérentes en choisissant des thèmes pertinents à traiter. Concernant quelques jours supplémentaires sur les missions programmées par l'ORINFOR dans le cadre de l'émission "BJO NZAMERA NFE" il a été demandé aux chroniqueurs de motiver ces missions et d'en montrer l'opportunité en précisant notamment les endroits à visiter les groupes-cibles à contacter et les informations à recueillir. Sur ce point de chercher des informations, il a été demandé aux chroniqueurs de consulter d'abord les correspondances éventuelles en provenance du lieu à visiter avant de s'y rendre.

.../...

Au niveau du Ministère, le Secrétaire Général a fait remarquer aux chroniqueurs qu'ils peuvent même récolter certains éléments d'émissions au sein même du Ministère, sur certains services du Ministère, aux projets oeuvrant au sein du Ministère comme Projet de Micro-réalisation. Bien entendu ceci exige un esprit de discernement afin de pouvoir donner une information utile, nécessaire et complète. Les chroniqueurs doivent, en outre, se renseigner chaque fois sur des différents programmes, réunions et séminaires organisés par le Ministère afin de pouvoir y participer.

#### La Censure des Chroniques:

Compte tenu de ce que ces émissions revêtent un cachet technique expliquant la politique du Ministère et engageant ce dernier, il faut qu'elles soient mises sur cassette écoutées et approuvées par les Directeurs Généraux qui, le cas échéant, en autoriseraient les retouches ou corrections; d'où les chroniqueurs seront couverts par ces techniciens, eux qui sont directement responsables devant le Chef du Département. En cas d'absence de l'un ou l'autre Directeur Général, la chronique sera approuvée par le Secrétaire Général.

Il faut noter que ceci n'empêche pas la transmission du texte dactylographié pour informer les supérieurs hiérarchiques et pour avoir un document écrit à classer même si ce texte arrive après l'approbation de la cassette.

S'agissant du délai de transmission et de l'approbation de la chronique sur cassette, on s'est convenu que pour éviter des retards qui puissent compromettre le service, la cassette enregistrée doit parvenir aux Directeurs Généraux au plus tard Jeudi, pour la chronique qui doit passer Jeudi de la semaine suivante, tandis que la cassette approuvée ou à retoucher doit revenir aux chroniqueurs au plus tard le lendemain c-à-d Vendredi suivant le jour de la transmission de la cassette. En cas d'une émission longue (de la Jeunesse ou des Coopératives) qui pourrait occuper toute la grille destinée au MIJEUCCOOP, le chroniqueur dont l'émission ne pourra pas passer doit <sup>en</sup> informer à temps son Directeur Général.

Les besoins: Le problème des besoins en matériels techniques a été soulevé depuis longtemps et les démarches pour le résoudre ont été amorcées en achetant le matériel; quant au problème de local de travail; c'est un problème qui tend à être général dans ce Ministère, mais pour les chroniqueurs de la Jeunesse une solution a été trouvée à savoir celle d'agrandir le petit bureau actuel, en enlevant le mur intérieur du petit magasin de SEBUNYONI.

Concernant les besoins en personnel, surtout le dactylographe, on n'a pas jugé opportun de mobiliser un dactylographe pour ce service, cependant le Directeur Général devra faire comprendre au Responsable du Secrétariat qu'il doit faire taper d'urgence, les manuscrits des chroniques qui lui parviennent.

Pour la chronique de la Jeunesse les participants à la réunion ont convenu que RUZAGILIZA Oscar serait coordonnateur des émissions sur la Jeunesse.

Pour terminer le Secrétaire Général a rappelé aux chroniqueurs que bien qu'ils participent souvent aux missions de l'ORINFOR, ils doivent savoir qu'ils restent agents du Ministère et que par conséquent ces missions ne doivent pas entraver la bonne marche de leur service ni en atténuer la qualité, mais que par ailleurs ils doivent garder de bonnes relations et collaborer avec ces agents de l'ORINFOR pour l'intérêt du service, cet esprit de collaboration et surtout de concertation est aussi nécessaire au sein de groupe des chroniqueurs.

La réunion a clos ses travaux à 11H16'.

Le Rapporteur:

RUZAGILIZA Oscar.

Le Président de la réunion:

MUGEMA Romuld  
Secrétaire Général.